



Questions/réponses sur la solution de la filière suisse Abolition de la mise à mort des poussins mâles

Q: Pourquoi l'agriculture biologique et la production conventionnelle recourent-elles à des méthodes différentes ?

R: Il n'est pas facile de résoudre le dilemme des poussins mâles. Nous sommes tiraillés entre les différentes dimensions de la durabilité. Il nous faut tenir compte des conflits d'objectifs entre les considérations économiques, écologiques, sociales ou encore éthiques. Il s'agit en fin de compte de préserver des valeurs et de pondérer différents aspects. Le secteur bio (20 % de la production totale d'œufs) a donné plus de poids aux aspects qui correspondent davantage à ses convictions et à ses valeurs tandis que la production suisse d'œufs conventionnels (80 % de la production totale d'œufs) a accordé plus de poids à d'autres aspects et a opté pour la détermination du sexe dans l'œuf. Les deux méthodes offrent ainsi aux consommatrices et aux consommateurs la possibilité de choisir, répondant ainsi à leurs différents besoins. Les deux méthodes sont également utilisées dans les pays voisins. Ce sont toutes des solutions valables qui contribuent à mettre fin à la mise à mort des poussins mâles.

Q: Pourquoi l'abolition de la mise à mort des poussins mâles «AMP» est-elle présentée comme une solution pour l'ensemble de la filière?

R: Étant donné que les coûts liés à la détermination du sexe dans l'œuf sont à la charge du couvoir, il est indispensable que tous les autres acteurs de la chaîne de création de valeur de «l'œuf suisse» s'engagent à participer aux coûts supplémentaires et à les indemniser. Si des acteurs de cette chaîne avaient refusé de le faire, c'est l'ensemble du projet qui aurait été compromis. C'est pourquoi on parle de solution pour l'ensemble de la filière.

Q: Quelles sont les failles qui pourraient permettre d'importer des poussins de ponte de pays tiers à bon marché et de contourner ainsi la solution de la filière suisse?

R: Le label Suisse Garantie suppose que les œufs à couver dont seront issues les futures poules pondeuses doivent déjà provenir de souches parentales élevées dans des poulaillers en Suisse. La production d'œufs à couver pour les poules pondeuses a donc lieu en Suisse même. Par conséquent, les poussins de ponte importés ne remplissent pas les exigences de Suisse Garantie.

Q: Comment s'assurer que tous les acteurs respectent la solution de la filière des œufs?

R: D'une part, des accords écrits ont été signés à tous les niveaux. D'autre part, la solution de la filière a été intégrée au règlement de Suisse Garantie.



**Q: Quand la solution sera-t-elle appliquée ?**

R: La date prévue pour la mise en œuvre de la solution est le 1er janvier 2025. A partir de cette date, tous les œufs conventionnels produits seront donc plus chers à l'achat car ils prendront en compte les coûts de cette prestation et contribueront ainsi au financement de la solution de l'ensemble de la filière.

Q: Les œufs auront-ils un marquage particulier?

R: Non. Ce n'est pas prévu, car à partir du 1er janvier 2025, tous les œufs suisses conventionnels contribueront de fait à la solution de la filière.

Q: La société Orbem, et son dispositif Genus Focus, est-elle la seule à proposer la détermination du sexe dans l'œuf?

R: Non, il existe plusieurs entreprises qui proposent différentes technologies. Comme la problématique et donc les exigences techniques sont relativement nouvelles, tous les fabricants font des progrès constants en matière de précision, de performance et de coûts des dispositifs qu'ils proposent. Après un examen approfondi, le secteur de la filière œufs conventionnels a opté pour le produit de la société Orbem pour les cinq prochaines années. La solution offerte par le Genus Focus est respectueuse, rapide et précise et les coûts supplémentaires sont raisonnables.

Q: Que deviennent les «erreurs» du procédé de détermination du sexe in ovo?

R: Comme la technologie n'est pas encore totalement au point et qu'il reste une marge d'erreur, tous les poussins seront contrôlés a posteriori avec la méthode existante. Les poussins mâles passés à travers les mailles du filet serviront de nourriture à des animaux de zoos ou à des rapaces détenus en Suisse.

Q: Pourquoi et quand les poussins morts servent-ils d'aliments pour d'autres animaux?

R: En Suisse aussi, on élève des animaux spécifiques pour qui les poussins morts contribuent à une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins. La demande en Suisse est actuellement d'environ 500 000 poussins par an. Il est donc compréhensible de valoriser les poussins morts de cette manière.

Q: Pourquoi parle-t-on parfois de technologie passerelle à propos de la détermination du sexe dans l'œuf?

R: Les progrès technologiques dans le domaine de la détermination du sexe dans l'œuf sont impressionnants. Il faut s'attendre à ce qu'ils se poursuivent. Nous allons suivre l'évolution avec notre partenaire actuel tout en observant et évaluant en permanence les autres technologies éventuelles et leur développement.





Q: Comment la détermination du sexe dans l'œuf sera-t-elle financée?

R: Les coûts de cette prestation (3 francs par poussin, hors TVA) sont pris en charge par le couvoir et sont répercutés sur les producteurs d'œufs par le biais du prix des poussins et des poulettes. Ainsi, tous les œufs conventionnels produits seront plus chers à l'achat car leur prix inclura le coût de cette prestation. Ces coûts seront intégrés dans les calculs et indemnisés à chacun à partir du 1er janvier 2025. En ce qui concerne la fixation du prix de vente, chacun reste libre et indépendant, comme par le passé. Il y aura différents prix selon les catégories d'œufs.

Q: De combien le prix des œufs va-t-il augmenter?

R: Comme chacun reste libre et indépendant en matière de fixation des prix en amont et que d'autres coûts peuvent également être pris en compte à ce niveau, il y aura des différences sur le marché. Nous estimons qu'en raison de ces coûts spécifiques supplémentaires, les œufs à la vente directe pourront coûter jusqu'à 1,5 centime de plus selon la catégorie.

Q: Quelle est la situation dans les pays voisins?

R: Dans d'autres pays, l'abolition de la mise à mort des poussins mâles a été imposée par la loi. Ainsi, tous les pays voisins ont promulgué ou annoncé des lois réglementant la mise à mort des poussins mâles. La Suisse, elle, a mis en place une solution volontaire, indépendante du législateur, pour l'ensemble de la filière. En Allemagne, par exemple, la mise à mort des poussins mâles est interdite depuis le 1er janvier 2022 et en France depuis le 1er janvier 2023. L'Italie a annoncé une interdiction pour 2027 et l'Autriche a également prévu une loi sur la mise à mort inutile des poussins mâles à partir du 1er janvier 2023. La filière allemande des œufs a toutefois fait l'objet de nombreuses critiques, car de nombreux poussins de ponte ont manifestement été importés de pays où l'interdiction n'existait pas ou des poussins mâles allemands ont été exportés vers des pays tiers dans lesquels les conditions d'élevage sont parfois douteuses.

Q: Pour la Suisse, KAT est une référence en tant qu'organisme de contrôle en Allemagne. Quelle est la stratégie du label KAT en ce qui concerne l'abolition de la mise à mort inutile des poussins mâles?

R: Le label KAT garantit la traçabilité et l'origine des œufs issus de systèmes alternatifs d'élevage - c'est-à-dire des œufs bio, des œufs de poules élevées en plein air ou au sol - en Allemagne et dans les pays européens voisins. Le logo KAT garantit que le sexe des poussins a été déterminé dans l'œuf ou que les poussins mâles ont été élevés au titre de coqs frères.

